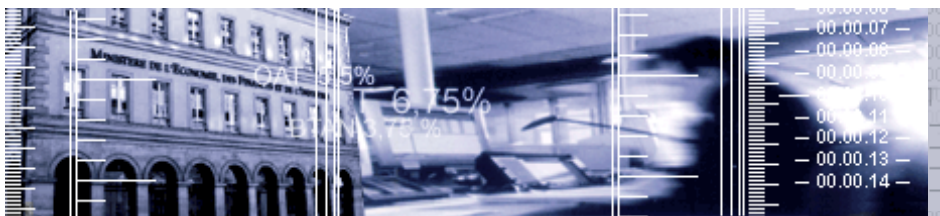




AGENCE
FRANCE TRÉSOR



▶ PLAN DU SITE

▶ CONTACT



[Accueil](#) > [La trésorerie de l'Etat](#) > [Missions](#)

MISSIONS



Assurer la continuité financière de l'État

L'AFT, trésorier de l'État, veille prioritairement à ce qu'il puisse en permanence faire face à ses obligations financières c'est-à-dire faire en sorte que sa situation de trésorerie rende toujours possible l'exécution des dépenses et des recettes qui viennent s'imputer sur son compte unique tenu à la Banque de France.

Pour mettre en œuvre cet objectif central, la cellule trésorerie de l'Agence France Trésor s'appuie sur une prévision de recettes et des dépenses de l'État sur l'année à venir. Si les dépenses sont relativement régulières au cours de l'année, les recettes dépendent quant à elles du calendrier fiscal, assez concentré sur la fin de l'année.

Pour gérer ce décalage, l'AFT a la possibilité d'emprunter à court ou long terme mais elle peut surtout émettre de la dette à court terme (BTF) tout au long de l'année. C'est ainsi qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour faire face aux échéances. Il faut, en effet, souligner que depuis le Traité instituant la Communauté européenne, l'État ne peut plus recourir à des avances de la Banque de France pour tenir ses engagements, même de façon ponctuelle. En application de l'article 101 du Traité, le trésorier doit donc faire en sorte qu'après avoir exécuté l'ensemble des opérations de la journée, le compte de l'État présente un solde créditeur.

Dans une décision rendue fin 2003 rejetant le recours déposé contre l'article 117 de la loi de Finances pour 2004 (cf. infra), le Conseil Constitutionnel a affirmé la valeur constitutionnelle de ces impératifs de respect des engagements internationaux de la France et de bon usage des deniers publics.

**

La tenue du compte unique du Trésor

La trésorerie de l'État est constituée par l'ensemble des mouvements financiers exécutés par les comptables publics. Ces mouvements sont centralisés en temps réel par la Banque de France sur un compte unique, dit compte du Trésor. La Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) en assure le suivi comptable.

L'Agence France Trésor est chargée de la gestion des liquidités disponibles sur le compte. Ces mouvements financiers correspondent aux opérations :

- du budget de l'État, qu'il s'agisse des recettes fiscales, des dépenses de fonctionnement ou d'investissement de l'État ;
- des correspondants du Trésor, c'est-à-dire des organismes qui sont tenus de déposer leurs fonds auprès de l'État. C'est le cas des collectivités locales et des établissements publics nationaux ou locaux ;
- de l'Agence France Trésor elle-même, au titre du financement de l'État à

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

moyen et long terme et de la gestion de sa trésorerie (amortissement de la dette venant à maturité, émission de dette, rachat de titres, prêts, opérations de mise en pension).

**

La gestion de la trésorerie de l'État par l'Agence France Trésor comporte en conséquence deux objectifs pratiques : assurer le solde positif de l'État auprès de son banquier et gérer au mieux les disponibilités ou les besoins de court terme. Cette gestion des excédents ponctuels, réalisée dans des conditions de sécurité maximale, évite à l'État de devoir immobiliser ses liquidités, puisqu'il les place contre rémunération, ce qui est dans l'intérêt du contribuable.

Un contexte de flux financiers croissants

L'année 2003 aura été marquée par une forte augmentation des mouvements financiers affectant le compte du Trésor. Cet accroissement des flux rend plus nécessaire encore la vigilance du trésorier pour mettre en œuvre les deux objectifs de solde quotidien positif du compte et de rentabilisation des excédents. Les flux financiers en dépenses comme en recettes représentent désormais en moyenne 25 milliards d'euros chaque jour et atteignent 80 milliards d'euros certaines journées exceptionnelles (remboursement de dette, échéance fiscale...). Cette augmentation régulière tient d'une part à quelques événements exceptionnels et de l'autre à la dégradation du solde budgétaire en cours d'exercice.

Au nombre des événements exceptionnels de 2003, on compte en particulier la sortie des avoirs du Fonds de Réserve des Retraites (FRR) jusqu'alors déposés sur le compte du Trésor ou encore l'achèvement du processus de retrait des fonds de la Poste au titre des CCP. Ces deux opérations ont porté au total sur 18,1 milliards d'euros. Outre ces éléments exceptionnels, la cellule trésorerie a dû préparer le remboursement de deux lourdes échéances de titres d'État venant à maturité fin avril et fin octobre 2003, représentant respectivement 29 milliards et 27 milliards d'euros. Ces opérations de sortie massive sont préparées plusieurs semaines à l'avance par l'AFT. Elle accumule la trésorerie nécessaire et procède notamment à l'émission d'autant de bons du Trésor à court terme (BTF) que nécessaire.

Ce processus progressif est préférable à un appel brutal au marché, les liquidités peu à peu mobilisées faisant l'objet de placements à court terme jusqu'à la date du remboursement. La cellule trésorerie contracte pour cela essentiellement des opérations de pensions livrées avec les Spécialistes en Valeur du Trésor. Ces contrats sont dénoués le jour de l'échéance.

MAJ le 05 oct. 04

Haut de page